

Rapport de transparence exercice 2019

Le présent rapport annuel de transparence est publié par la Société des Artistes Interprètes (S.A.I) conformément aux articles L. 326-1 et R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle (CPI) et aux articles 7 et 13 de ses statuts.

PREAMBULE

Le calendrier des compétences dévolues à la SAI s'échelonnant sur plusieurs années et ce dernier n'étant pas encore complètement réalisé, il a été décidé par les sociétés mères (Spedidam et Adami) de partager à 50/50, au cours de l'exercice 2019, les frais de fonctionnement ainsi que les amortissements des investissements de la SAI.

D'autre part, il faut noter que les perceptions de la SAI en 2019 ont concerné uniquement des sommes en provenance d'organismes de gestion collective étrangers. Aucune somme au titre des frais de gestion n'a été prélevée par la SAI sur ces perceptions, au motif principal que le travail de répartition est exécuté par lesdits organismes percepteurs, ou à défaut, peut être opéré de manière exceptionnelle au sein des sociétés mères.

1° États financiers (art. R. 32-14 II 1°)

- 1.1. Bilan
- 1.2. Comptes de résultat
- 1.3. Annexes

2° Rapport sur les activités de l'exercice (art. R. 321-14 II 2°)

Le rapport de gestion des cogérants comprenant les faits caractéristiques de l'exercice est annexé au présent rapport.

3° Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7 et principales catégories de raisons motivant ces refus (art. R. 321-14 II 3°)

Aucun.

4° Description de la structure juridique et de la gouvernance de l'organisme de gestion collective (art. R. 321-14 II 4°)

La SAI est une société civile au capital de 1.000,00 euros, régie par les articles 1832 et suivants du code civil, par les dispositions du titre II du livre III du code de la propriété intellectuelle et par ses statuts.

La société est administrée par un conseil de gérance composé de deux membres personnes physiques nommés pour une durée de deux années. Ils exercent la fonction de co-gérants de la société dont ils sont les représentants légaux et sont désignés à raison de : 1 membre proposé par la Spedidam et 1 membre proposé par l'Adami.

Les activités du conseil de gérance sont contrôlées par un conseil de surveillance nommé pour deux ans par l'assemblée générale composé de six membres personnes physiques habilitées par la loi ou les décisions sociales des sociétés associées, dans les proportions ci-après : 3 représentants de la Spedidam, dont 2 au moins sont des membres du conseil d'administration de la Spedidam ; 3 représentants de l'Adami, dont 2 au moins sont des membres du conseil d'administration de l'Adami.

5° Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme (art. R. 321-14 II 5°)

La SAI ne contrôle aucune personne morale.

6° Montant total de la rémunération versée au cours de l'exercice, et autres avantages octroyés, aux administrateurs, dirigeants et membres de l'organe de surveillance (art. R. 321-14 II 6°)

Aucune somme n'a été versée en 2019 aux :

- Membres du conseil de gérance représentants légaux
- Membres du conseil de surveillance

7° Revenus provenant de l'exploitation des droits et recettes résultant de l'investissement de ces revenus (art. R. 321-14 II 7°)

7.1. Revenus

Par catégories de droits et types d'utilisation

catégories de droits	type d'utilisation	perceptions
cablodistribution	Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	34 399.96
cablodistribution	Retransmission - Sonore	323.60
copie privée	Copie Privée Audiovisuelle - Vidéogramme	143 878.78
copie privée	Copie Privée Sonore	330 729.73
copie privée	Type d'utilisation Non Communiqué	19.35
copie privée	Copie Privée Audiovisuelle - Phonogramme	226 793.12
rémunération équitable	Communication au Public - Audiovisuel	240 005.76
rémunération équitable	Execution Publique - Audiovisuel	1 691.57
rémunération équitable	Location - Sonore	3 112.48
rémunération équitable	Radiodiffusion Sonore (Radio)	101 409.06
rémunération équitable	Retransmission - Audiovisuel	302.51
rémunération équitable	Type d'utilisation non Communiqué	1 713 632.60
rémunération équitable	Retransmission - Sonore	309.28
rémunération équitable	Communication au Public Lieux Sonorisés	7.54
rémunération équitable	Pret - Sonore	149.67
rémunération équitable	Communication au Public - Sonore	163 561.90
rémunération équitable	Execution Publique - Sonore	44 817.41
rémunération équitable	Reproduction -Sonore	215.04
rémunération équitable	Pret - Audiovisuel	3 095.65
rémunération équitable	Location - Audiovisuel	943.26
droit exclusif	Type d'utilisation Non Communiqué - Sonore	195.49
droit exclusif	Type d'utilisation Non Communiqué - Audiovisuel	404.31
TOTAL		3 009 998.07

7.2. Recettes résultant de l'investissement de ces revenus

Aucun investissement n'a été réalisé par la SAI à partir des revenus.

8° Informations financières sur le coût de la gestion des droits et des autres services (art. R. 321-14 II 8°)

8.1. Montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers, ventilés par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Sans objet cf préambule

8.2. Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant uniquement à la gestion des droits, ventilés par catégorie de droits gérés, en distinguant le montant des frais de gestion déduits ou compensés à partir des revenus provenant de l'exploitation des droits ou des recettes résultant de l'investissement de ces revenus, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Sans objet cf préambule

8.3. Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs ;

Sans objet cf préambule

8.4. Nature des ressources utilisées pour couvrir les coûts ;

Sans objet cf préambule

8.5. Montant des déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilées par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, ainsi que finalité de ces déductions ;

Sans objet cf préambule

8.6. Pourcentage que représente le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme par rapport aux revenus provenant de l'exploitation des droits de l'exercice concerné, par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects

Sans objet cf préambule

9° Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits (art. R. 321-14 II 9°)

9.1. Montant total des sommes réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

SOMMES REPARTIES

Catégories de droit / type d'utilisation	année de perception		Total général
	2018	2019	
Cablodistribution		346.20	346.20
Retransmission - Sonore		323.60	323.60
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel		22.60	22.60
Copie Privée	2 450.69	19 089.03	21 539.72
Copie Privée Sonore	2 450.69	9.79	2 460.48
Copie Privée Audiovisuelle - Vidéogramme		19 079.24	19 079.24
Rémunération Equitable	202 248.37	662 084.67	864 333.04
Type d'utilisation non Communiqué	134 900.89	414 979.19	549 880.08
Radiodiffusion Sonore (Radio)	66 359.03	4 800.15	71 159.18
Location - Sonore	988.45		988.45
Execution Publique - Audiovisuel		1.14	1.14
Communication au Public - Sonore		2 298.43	2 298.43
Communication au Public - Audiovisuel		240 005.76	240 005.76
Total général	204 699.06	681 519.90	886 218.96

9.2. Montant total des sommes versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

SOMMES AFFECTEES EFFECTIVEMENT REGLEES	
Catégories de droits / type d'utilisation	Montant
- Droits exclusifs	0.00
- Cablo-distribution	346.20
Retransmission par Câble - Audiovisuel	323.60
Retransmission par Câble - Sonore	22.60
- Rémunération équitable	852 646.70
Communication au Public - Audiovisuel	240 005.76
Communication au Public - Sonore	2 262.24
Execution Publique - Audiovisuel	1.14
Location - Sonore	865.34
Radiodiffusion Sonore (Radio)	70 127.74
Type d'utilisation non Communiqué	539 384.48
- Copie privée sonore	2 431.22
- Copie privée audiovisuelle	18 864.11
TOTAL GENERAL	874 288.23

Aucune somme n'a été réglée en 2018

9.3. Fréquence des versements.

La fréquence des règlements est une fréquence trimestrielle.

9.4. Montant total des sommes facturées ;

SOMMES FACTUREES

factures 2019				
10/01/2019	adami	B-190001	sena	33 492.13
29/01/2019	adami	B-190002	aisge	254 242.74
31/01/2019	adami	B-190003	aisge	1 210.35
22/01/2019	spedidam	B-190004	gramex danemark	1 632.55
04/02/2019	spedidam	B-190005	sena	14 875.05
25/01/2019	adami	B-190006	soundexchange	4 601.52
22/02/2019	adami	B-190007	soundexchange	6 370.07
22/03/2019	adami	B-190008	soundexchange	12 758.11
29/03/2019	adami	B-190009	gramex danemark	1 169.38
29/03/2019	spedidam	B-190010	gramex danemark	323.60
29/03/2019	adami	B-190011	vdfs	4 866.00
29/03/2019	spedidam	B-190012	sena	29 211.99
13/05/2019	adami	B-190013	sena	72 641.09
16/05/2019	adami	B-190014	norma	1 629.76
20/05/2019	spedidam	B-190015	norma	355.78
20/05/2019	adami	B-190016	gramex finlande	26 957.35
24/05/2019	adami	B-190017	soundexchange	12 293.20
29/05/2019	adami	B-190018	soundexchange	25 311.70
21/06/2019	adami	B-190019	soundexchange	9 533.27
24/06/2019	adami	B-190020	sena	25 918.66
28/06/2019	adami	B-190021	artisti	7 121.59
02/07/2019	adami	B-190022	ppl	153 845.33
09/07/2019	spedidam	B-190023	gramex danemark	3 214.07
09/07/2019	spedidam	B-190024	ppl	13 379.69
09/07/2019	adami	B-190025	vdfs	1 256.31
09/07/2019	adami	B-190026	becs	404.31
09/07/2019	adami	B-190027	gramex danemark	13 850.83
26/07/2019	adami	B-190028	soundexchange	5 714.50
26/07/2019	spedidam	B-190029	sena	3 150.12
26/07/2019	adami	B-190030	gda	8 237.90
26/07/2019	adami	B-190031	swissperform	266 992.42
04/09/2019	adami	B-190032	soundexchange	23 117.24
04/09/2019	adami	B-190033	artisti	11 159.42
24/09/2019	spedidam	B-190034	sena	15 692.10
24/09/2019	adami	B-190035	sena	49 139.83
24/09/2019	adami	B-190036	eji	9 863.58
24/09/2019	adami	B-190037	norma	1 432.74
30/09/2019	adami	B-190038	soundexchange	10 024.07

.../...

(facturation suite)

21/11/2019	spedidam	B-190039	sami	26 212.80
21/11/2019	adami	B-190040	nuovo imaie	377 738.42
25/11/2019	adami	B-190041	norma	9 646.16
25/11/2019	adami	B-190042	vdfs	53 225.84
25/11/2019	adami	B-190043	sami	62 975.16
25/11/2019	spedidam	B-190044	playright	340 896.00
09/12/2019	adami	B-190045	cpra/geidanko	84 486.95
11/12/2019	adami	B-190046	huzip	9 215.44
11/12/2019	adami	B-190047	nuovo imaie	153 577.95
18/12/2019	adami	B-190048	raap	2 680.35
18/12/2019	adami	B-190049	aie	67 922.97
18/12/2019	spedidam	B-190050	playright	51 862.19
18/12/2019	adami	B-190051	norma	1 104.45
18/12/2019	adami	B-190052	norma	15 164.49
20/12/2019	adami	B-190053	ppl	1 574.61
20/12/2019	spedidam	B-190054	gramex danemark	102.25
20/12/2019	spedidam	B-190055	gramex danemark	952.71
20/12/2019	adami	B-190056	playright	278 950.73
20/12/2019	adami	B-190057	vdfs	2 091.22
20/12/2019	adami	B-190058	sena	21 160.06
20/12/2019	spedidam	B-190059	sena	8 362.20
31/12/2019	adami	B-190060	swissperform	171 685.54
			TOTAL FACTURES (A)	2 878 578.84
			FACTURES 2018 ENC.EN 2019 (B)	211 886.13
			FACTURES 2019 ENC.EN 2020 (C)	-80 466.90
			PERCEPTIONS 2019 (A+B-C)	3 009 998.07

9.5. Montant total des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

SOMMES PERCUES MAIS NON ENCORE REPARTIES

Catégorie de droits / type d'utilisation	Années de perception		Total général
	2018	2019	
☒ Cablodistribution	53 935.16	34 377.36	88 312.52
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	8 240.50	34 377.36	42 617.86
Communication / Retransmission par Câble - Sonore	45 694.66		45 694.66
☒ Copie Privée	81 815.57	680 834.12	762 649.69
Copie Privée Audiovisuelle - Phonogramme		226 793.12	226 793.12
Copie Privée Audiovisuelle - Vidéogramme	81 815.57	124 799.54	206 615.11
Copie Privée Sonore		329 222.11	329 222.11
Type d'utilisation Non Communiqué		19.35	19.35
☒ Droit exclusif	858.22	599.80	1 458.02
Type d'utilisation Non Communiqué - Audiovisuel		404.31	404.31
Type d'utilisation Non Communiqué - Sonore	858.22	195.49	1 053.71
☒ Rémunération Equitable	208 738.85	1 806 775.30	2 015 514.15
Communication au Public - Sonore		161 263.47	161 263.47
Communication au Public Lieux Sonorisés		7.54	7.54
Execution Publique - Audiovisuel	442.21	1 690.43	2 132.64
Execution Publique - Sonore		44 817.41	44 817.41
Location - Audiovisuel		943.26	943.26
Location - Sonore		3 112.48	3 112.48
Pret - Audiovisuel		3 095.65	3 095.65
Pret - Sonore		149.67	149.67
Radiodiffusion Sonore (Radio)		96 608.91	96 608.91
Reproduction -Sonore		215.04	215.04
Retransmission - Audiovisuel		302.51	302.51
Retransmission - Sonore		309.28	309.28
Type d'utilisation non Communiqué	208 296.64	1 494 259.65	1 702 556.29
Total général	345 347.80	2 522 586.58	2 867 934.38

9.6. Montant total des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

SOMMES AFFECTEES NON REGLEES

Montant non réglés Catégorie de droits / type d'utilisation	années de perception		Total général
	2018	2019	
Cablodistribution			
Retransmission - Sonore			
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel			
Copie Privée	174.52	69.87	244.39
Copie Privée Sonore	2.46	26.80	29.26
Copie Privée Audiovisuelle - Vidéogramme	172.06	43.07	215.13
Rémunération Equitable	10 178.51	1 507.83	11 686.34
Type d'utilisation non Communiqué	9 156.55	1 339.05	10 495.60
Radiodiffusion Sonore (Radio)	899.32	132.12	1 031.44
Location - Sonore	122.64	0.47	123.11
Execution Publique - Audiovisuel	0.00		0.00
Communication au Public - Sonore		36.19	36.19
Communication au Public - Audiovisuel			0.00
Total général	10 353.03	1 577.70	11 930.73

9.7. Motifs du non-respect par l'organisme des délais qui lui sont applicables dans le versement des sommes dues aux titulaires de droits conformément à l'article L. 324-12 ;

Au cours de l'exercice 2019, la SAI n'a perçu des droits à répartir que de la part d'organismes de gestion collective étrangers en vertu d'accords de représentation conclus par ses sociétés mères. Pour ce type de rémunérations, le délai de versement aux ayants droits est le délai prévu par l'article L. 324-12 III, soit six mois à compter de leur réception. La loi prévoit cependant qu'il peut être dérogé à ce délai pour un « motif légitime, notamment le manque d'information permettant l'identification ou la localisation des titulaires de droits bénéficiaires ». Or il est fréquent, précisément, que les fichiers fournis à la SAI par les organismes homologues étrangers ne comprennent pas l'ensemble des informations nécessaires au paiement, notamment le nom des artistes-interprètes permettant l'individualisation des sommes à verser. Cette situation impose à la SAI des procédures et recherches complémentaires pouvant expliquer dans la plupart des cas le dépassement légitime par la SAI du délai de six mois.

9.8. Montant total des sommes qui ne peuvent être réparties, avec une explication de l'utilisation qui en a été faite.

NEANT

10° Informations sur les relations avec les autres organismes de gestion collective (art. R. 321-14 II 10°)

10.1. Montant des sommes reçues d'autres organismes et des sommes versées à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

MONTANTS DES SOMMES RECUES

catégories de droits	type d'utilisation	perceptions
cablodistribution	Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	34 399.96
cablodistribution	Retransmission - Sonore	323.60
copie privée	Copie Privée Audiovisuelle - Vidéogramme	143 878.78
copie privée	Copie Privée Sonore	330 729.73
copie privée	Type d'utilisation Non Communiqué	19.35
copie privée	Copie Privée Audiovisuelle - Phonogramme	226 793.12
rémunération équitable	Communication au Public - Audiovisuel	240 005.76
rémunération équitable	Execution Publique - Audiovisuel	1 691.57
rémunération équitable	Location - Sonore	3 112.48
rémunération équitable	Radiodiffusion Sonore (Radio)	101 409.06
rémunération équitable	Retransmission - Audiovisuel	302.51
rémunération équitable	Type d'utilisation non Communiqué	1 713 632.60
rémunération équitable	Retransmission - Sonore	309.28
rémunération équitable	Communication au Public Lieux Sonorisés	7.54
rémunération équitable	Pret - Sonore	149.67
rémunération équitable	Communication au Public - Sonore	163 561.90
rémunération équitable	Execution Publique - Sonore	44 817.41
rémunération équitable	Reproduction - Sonore	215.04
rémunération équitable	Pret - Audiovisuel	3 095.65
rémunération équitable	Location - Audiovisuel	943.26
droit exclusif	Type d'utilisation Non Communiqué - Sonore	195.49
droit exclusif	Type d'utilisation Non Communiqué - Audiovisuel	404.31
TOTAL		3 009 998.07

MONTANT DES SOMMES VERSÉES A D'AUTRES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE :

La Spedidam et l'Adami ont confié à la SAI la perception des sommes versées pour le compte de leurs associés en vertu des accords bilatéraux conclus avec les organismes de gestion collective étrangers ; le versement des sommes dues, en vertu de ces mêmes accords, aux organismes de gestion collective étrangers, reste lui du ressort de la Spedidam et de l'Adami. En conséquence la SAI a procédé directement aux versements aux associés ayant confié un double mandat, à la fois à la Spedidam et à l'Adami. Pour les associés ayant confié un mandat unique à l'une ou l'autre de ces deux sociétés la SAI a reversé les montants correspondant à l'une et l'autre afin qu'elle procède aux versements de leur propres associés.

DETAIL DES SOMMES AFFECTEES par catégories de droits et type d'utilisation

Année perception	ARTISTES	SPEDIDAM	ADAMI	RBT OGC	rompus
Cablodistribution	0.47	158.71		187.02	
Retransmission - Sonore	0.47	158.71		164.42	
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel				22.60	
Copie Privée	840.73	610.35	19 800.55	287.80	0.29
Copie Privée Sonore	644.93	610.35	1 030.83	174.32	0.05
Copie Privée Audiovisuelle - Vidéogramme	195.80	0.00	18 769.72	113.48	0.24
Rémunération Equitable	194 749.20	43 759.53	608 178.57	17 641.19	4.55
Type d'utilisation non Communiqué	175 918.33	43 255.52	313 486.65	17 219.60	-0.02
Radiodiffusion Sonore (Radio)	13 621.32	157.13	57 020.56	356.90	3.27
Location - Sonore	316.48		671.97		
Execution Publique - Audiovisuel				1.14	
Communication au Public - Sonore	297.15	346.88	1 590.85	63.55	
Communication au Public - Audiovisuel	4 595.92		235 408.54		1.30
Total général	195 590.40	44 528.59	627 979.12	18 116.01	4.84

10.2. Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

Sans objet. Cf. réponse 10.1

10.3. Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme ;

Sans objet. Cf. préambule

10.4. Montant des sommes réparties directement aux titulaires de droits provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme

cf tableau ci-dessus

« DETAIL DES SOMMES AFFECTEES par catégories de droits et type d'utilisation »

11° Rapport sur l'utilisation des sommes déduites aux fins de la fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs (art. R. 321-14 III)

Sans objet

12° Rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence (art. R. 321-14 IV)

Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence est annexé au présent rapport.

Comptes annuels

SAI

16 RUE AMELIE

75007 PARIS

Exercice du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019

Comptes arrêtés au : 31 décembre 2019

En Euros

APE : 9002Z

SIRET : 479 621 575 00014

Sommaire

Bilan actif	1
Bilan passif	2
Compte de résultat	3
Faits caractéristiques	6
Règles et méthodes comptables	6
Immobilisations	9
Amortissements	10
Etat des échéances, créances et des dettes	11
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avances	13
Détail bilan actif	14
Détail bilan passif	15
Détail compte de résultat	16
Affectation des droits au 31/12/2019	18
Récapitulation des sommes perçues non encore réparties au 31/12/2019	19
Détail des sommes perçues non encore réparties au 31/12/2019	20
Sommes réparties mais non encore versées au 31/12/2019	21
Sommes réparties mais non encore versées détaillées par type d'utilisation Au 31/12/2019	22
Sommes versées au 31/12/2019	23
Tableau de financement	24

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	240 208	39 997	200 211	18 206	182 005	999.68
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes	6 050		6 050	148 832	142 782	95.94
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 269	401	868	1 185	317	26.76
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	11 250		11 250		11 250		
Total II	258 777	40 398	218 379	168 224	50 155	29.81	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	18 699		18 699	526	18 173	NS
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	80 467		80 467	211 886	131 419	62.02
	Autres créances	817 937		817 937	141 183	676 754	479.35
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	4 325 504		4 325 504	937 480	3 388 024	361.40	
Charges constatées d'avance (3)	7 299		7 299		7 299		
Total III	5 249 905		5 249 905	1 291 075	3 958 831	306.63	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 508 682	40 398	5 468 284	1 459 299	4 008 986	274.72	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000			
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau			0		0	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	0		0		0	200.00
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	1 000		1 000		0	0.00
	AUTRES FONDS PROPRES						
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS							
Provisions pour risques Provisions pour charges							
Total III							
DETTES (I)							
Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses							
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 057 095		303 760		1 753 335	577.21	
Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	327 837 122 021		133 810 64 688		194 027 57 333	145.00 88.63	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	2 960 332		956 041		2 004 291	209.64	
Comptes de Régularisation							
Produits constatés d'avance (1)							
Total IV	5 467 284		1 458 299		4 008 986	274.91	
Ecart de conversion passif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 468 284		1 459 299		4 008 986	274.72	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 467 284 1 396 856

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	495 784		495 784	281 174		214 610	76.33
Chiffre d'affaires NET	495 784		495 784	281 174		214 610	76.33
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			119	6		113	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			495 903	281 180		214 723	76.36
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			291 238	237 541		53 698	22.61
Impôts, taxes et versements assimilés			3 249	665		2 583	388.41
Salaires et traitements			112 989	24 300		88 689	364.98
Charges sociales			54 755	11 695		43 059	368.18
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			33 671	6 727		26 944	400.52
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	252		251	99.59
Total des Charges d'exploitation (II)			495 903	281 180		214 723	76.36
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			0	0		0	200.00
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		0		0	0	200.00
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		495 903		281 180	214 723	76.36
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		495 903		281 180	214 723	76.36
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		0		0	0	200.00

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

16 rue Amélie

75343 PARIS cedex 07

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

ALTER CONSEIL

2 RUE DE LA CHAPELLE

BP 10031

91310 MONTLHERY

01 64 49 69 20

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Un avenant à l'accord ADAMI/SPEDIDAM du 17 octobre 2016 a été conclu le 24 octobre 2019. Cet avenant prévoit notamment la suppression de la référence à une perception par la SAI des droits à rémunération (rémunération équitable et rémunération pour copie privée) et fixe de nouveaux délais de mise en œuvre de l'accord.

La SAI a procédé en 2019 au recrutement de deux salariées : une chargée de traitement de l'information et une assistante administrative. La SAI s'est également dotée de bureaux situés au 4 rue du Commandant Rivière 75008 Paris à compter du 01 janvier 2020. Ces locaux constituent un établissement complémentaire, le siège social demeurant au 16 rue Amélie 75007 Paris.

Sur le plan des instances : en raison de l'organisation en juin 2019 des assemblées générales de l'ADAMI et de la SPEDIDAM visant au renouvellement de leurs conseils d'administration, puis à la tenue desdits conseils d'administration pour la désignation des représentants de la SPEDIDAM et de l'ADAMI au sein de la SAI (assemblée générale et conseil de surveillance), l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SAI du 28 juin 2019 n'a pu se tenir et a été reportée au 24 octobre 2019. Le conseil de gérance s'est réuni dix fois et le conseil de surveillance s'est réuni pour la première fois le 26 avril 2019 et a présenté, conformément aux statuts, un rapport qui a été présenté lors de l'assemblée générale.

Un schéma directeur des systèmes d'information actualisé a été approuvé fin janvier 2019. Ce schéma directeur met en perspective le projet prévu initialement, ce qui a été réalisé, les retards constatés et les travaux restant à faire. Le rétroplanning de mise en œuvre de ce schéma directeur a en outre été revu pour tenir compte des nouvelles échéances de l'accord du 17 octobre 2016 en application de l'avenant.

Au titre de la rémunération supplémentaire de 20%, la SAI a sollicité au cours de l'exercice 2019 les producteurs de phonogrammes au titre de deux campagnes déclaratives (relance de la campagne 2018 et campagne 2019). Aucune déclaration de recettes de producteurs n'ayant eu lieu à l'issue de ces deux campagnes, des courriers de mise en demeure ont été adressés aux " majors " de la musique enregistrée, en préalable à une action judiciaire.

En ce qui concerne les rémunérations en provenance des sociétés étrangères, elles sont perçues par la SAI auprès des organismes de gestion collective étrangers puis " traitées " dans les modules de comptabilité auxiliaire et de paiement de la SAI afin notamment de déterminer si ces montants doivent être versés par la SPEDIDAM (pour les associés de la SPEDIDAM), par l'ADAMI (pour les associés de l'ADAMI) ou par la SAI (pour les associés des deux sociétés qui leur ont confié un mandat de perception de leurs droits à l'étranger).

Conformément à ces règles, la SAI a procédé au cours de l'année 2019 à ses premiers paiements directement à des artistes-interprètes associés des deux sociétés.

Les travaux de rapprochement des listes de diffusion ainsi que des bases enregistrements et artistes-interprètes des deux sociétés se sont poursuivis en 2019, aux fins de constitution de référentiels uniques.

Impact crise sanitaire Covid-19 :

Les perceptions en provenance des organismes de gestion collective étrangers devraient être en baisse significative sur l'exercice 2020.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	173 682	72 576
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 269		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	1 269	
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			11 250
	TOTAL		11 250
	TOTAL GENERAL	174 951	83 826

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	246 258	246 258
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements constr.			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 269	1 269
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	1 269	1 269
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières		11 250	11 250
	TOTAL	11 250	11 250
	TOTAL GENERAL	258 777	258 777

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 644	33 354		39 997
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	83	317		401
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	83	317		401
TOTAL GENERAL	6 727	33 671		40 398

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL	33 354				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	317				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	317				
TOTAL GENERAL	33 671				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	11 250	11 250	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	80 467	80 467	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéficiaires			
Taxe sur la valeur ajoutée	161 554	161 554	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	656 383	656 383	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	7 299	7 299	
TOTAL	916 953	916 953	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	327 837	327 837		
Personnel et comptes rattachés	6 965	6 965		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 194	15 194		
Impôts sur les bénéficiaires				
Taxe sur la valeur ajoutée	99 157	99 157		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	705	705		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	2 960 332	2 960 332		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 410 190	3 410 190		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 949
Dettes fiscales et sociales	13 530
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	35 479

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 299
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	7 299

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	200 211.11		18 206.30		182 004.81	999.68
20500000 LOGICIELS	240 208.36		24 850.00		215 358.36	866.63
28050000 AMORT. LOGICIELS	39 997.25		6 643.70		33 353.55	502.03
AVANCES ET ACOMPTE SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 050.00		148 832.47		142 782.47	95.94
23710000 IMMO. INC. EN COURS	6 050.00		148 832.47		142 782.47	95.94
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	868.14		1 185.33		317.19	26.76
21830000 MATERIEL DE BUREAU	1 268.75		1 268.75			
28183000 AMORT. MATERIEL DE BUREAU	400.61		83.42		317.19	380.23
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 250.00				11 250.00	
27510000 DEPOTS	11 250.00				11 250.00	
Total II	218 379.25		168 224.10		50 155.15	29.81
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES	18 698.74		526.18		18 172.56	NS
40910000 FOURN. AVANCES VERSEES S/ CDES	18 698.74		526.18		18 172.56	NS
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	80 466.90		211 886.13		131 419.23	62.02
41100000 CLIENTS	80 466.90		211 886.13		131 419.23	62.02
AUTRES CREANCES	817 936.61		141 182.53		676 754.08	479.35
44560000 TVA DEDUCTIBLE	30 426.61		11 137.73		19 288.88	173.19
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	127 469.00		57 921.00		69 548.00	120.07
44586000 TVA S/ FACTURES NON PARVENUES	3 658.12		10 681.24		7 023.12	65.75
45110100 ADAMI FRAIS GENERAUX	327 380.70		29 910.54		297 470.16	994.53
45111100 SPEDIDAM FRAIS GENERAUX	329 002.18		31 532.02		297 470.16	943.39
DISPONIBILITES	4 325 503.87		937 479.73		3 388 024.14	361.40
51210000 CREDIT MUTUEL	4 325 503.87		937 479.73		3 388 024.14	361.40
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 299.00				7 299.00	
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 299.00				7 299.00	
Total III	5 249 905.12		1 291 074.57		3 958 830.55	306.63
TOTAL GENERAL	5 468 284.37		1 459 298.67		4 008 985.70	274.72

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAL	1 000.00		1 000.00			
10180000 CAPITAL	1 000.00		1 000.00			
REPORT A NOUVEAU			0.01		0.01	100.00
12000000 RESULTAT			0.01		0.01	100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	0.01		0.01		0.02	200.00
Total I	1 000.01		1 000.00		0.01	0.00
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS	2 057 094.64		303 759.75		1 753 334.89	577.21
41910000 CLIENTS ACOMPTE RECUS	2 057 094.64		303 759.75		1 753 334.89	577.21
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	327 837.19		133 809.79		194 027.40	145.00
40100000 FOURNISSEURS	305 888.46		69 722.33		236 166.13	338.72
40810000 FOURN. FACT. NON PARVENUES	21 948.73		64 087.46		42 138.73	65.75
DETTES FISCALES ET SOCIALES	122 020.53		64 687.73		57 332.80	88.63
42821000 CONGES A PAYER	6 964.66		2 125.01		4 839.65	227.75
43110000 URSSAF	5 393.00		2 877.00		2 516.00	87.45
43730000 AUDIENS (ARRCO)	2 565.00		1 238.00		1 327.00	107.19
43780000 LSN ASSURANCES	670.41		495.17		175.24	35.39
43821000 CH. SOC. S/ CP	3 380.91		1 052.69		2 328.22	221.17
43860100 ORG SOC TAXE APPRENT A PAYER	735.40		144.50		590.90	408.93
43860200 ORG SOC FORMATION PROF A PAYER	2 449.43		425.00		2 024.43	476.34
43860300 ORG SOC CONSTRUCTION A PAYER			95.64		95.64	100.00
44211000 PREL A LA SOURCE	705.00				705.00	
44570000 TVA COLLECTEE	99 156.72		56 234.72		42 922.00	76.33
AUTRES DETTES	2 960 332.00		956 041.40		2 004 290.60	209.64
46600100 PERCEPTIONS STE ETRANGERES	2 948 401.28		956 041.40		1 992 359.88	208.40
46700000 DROITS AFFECTES NON REGLES	11 930.72				11 930.72	
Total IV	5 467 284.36		1 458 298.67		4 008 985.69	274.91
TOTAL GENERAL	5 468 284.37		1 459 298.67		4 008 985.70	274.72

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	495 783.60		281 173.62		214 609.98	76.33
70810000 REFACT CONV ADAMI	247 891.80		140 586.81		107 304.99	76.33
70811000 REFACT CONV SPEDIDAM	247 891.80		140 586.81		107 304.99	76.33
Chiffre d'affaires NET	495 783.60		281 173.62		214 609.98	76.33
AUTRES PRODUITS	119.10		6.43		112.67	NS
75810000 PRODUITS DE NIVELLEMENT	119.10		6.43		112.67	NS
Total des Produits d'exploitation	495 902.70		281 180.05		214 722.65	76.36
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	291 238.32		237 540.50		53 697.82	22.61
60630000 FOURN ENTRET PETIT EQUIPEMENT	12.98				12.98	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES			63.34		63.34	100.00
61100000 SOUS TRAINTACE GENERALE	147.50		3 225.73		3 078.23	95.43
61350100 HEBERGEMENT SITE MODULO	3 000.00		2 400.00		600.00	25.00
61350200 EBERGEMENT OMNITECH	4 785.00				4 785.00	
61351000 HEBERGEMENT SITE OVH	3 326.85		1 565.24		1 761.61	112.55
61520200 MAINTENANCE FINAXIOME	225.00				225.00	
61560100 MAINTENANCE SITE MODULO	2 750.00				2 750.00	
61560400 MAINTENANCE OMNITECH	6 642.49				6 642.49	
61610000 ASSURANCES MULTIRISQUE	790.31				790.31	
62260000 HONORAIRES COM. AUX COMPTE	14 375.00		3 140.00		11 235.00	357.80
62260100 HON. ETUDES FISCALES			9 000.00		9 000.00	100.00
62260200 HON. B. LEONI	176 400.00		165 620.00		10 780.00	6.51
62260600 HONORAIRES INLEX	2 018.00		890.00		1 128.00	126.74
62260700 DQE SOFTWARE	3 312.00		20 318.00		17 006.00	83.70
62260800 CORTEX / SMARTSHEET	1 323.87				1 323.87	
62260900 OMNITECH	3 575.00				3 575.00	
62261000 GANDI.NET	592.17		267.51		324.66	121.36
62261100 HONORAIRES DIVERS	46 977.22		6 217.78		40 759.44	655.53
62261200 HONORAIRES CABINET COMPTABLE	3 600.00		3 500.00		100.00	2.86
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	9 990.00		56.93		9 933.07	NS
62511000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	38.00				38.00	
62571000 RECEPTIONS	3 843.20				3 843.20	
62600000 FRAIS POSTAUX	455.74		4 093.43		3 637.69	88.87
62610000 TELEPHONE	427.87		438.48		10.61	2.42
62610100 ONE DIRECT	1 974.60		1 437.04		537.56	37.41
62780000 AUT FRAIS CIONS BANCAIRES	575.52		307.02		268.50	87.45
62820000 FDS COMMUN PARITARISME	80.00				80.00	
62840000 FRAIS RECRUTEMENT PERSONNEL			15 000.00		15 000.00	100.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 248.58		665.14		2 583.44	388.41
63330000 FORMATION PROF CONTINUE	2 513.18		425.00		2 088.18	491.34
63340000 EFFORT DE CONSTRUCTION			95.64		95.64	100.00
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE	735.40		144.50		590.90	408.93
SALAIRES ET TRAITEMENTS	112 989.23		24 300.01		88 689.22	364.98
64110000 SALAIRES PERSONNEL PERMANENT	108 149.58		21 250.06		86 899.52	408.94
64120000 VAR PROV CP	4 839.65		2 125.01		2 714.64	127.75
64130000 SALAIRES INTERMITENTS			924.94		924.94	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CHARGES SOCIALES	54 754.78		11 695.29		43 059.49	368.18
64510000 COTISATIONS URSSAF	32 845.34		6 795.77		26 049.57	383.32
64530000 COTISATIONS AUDIENS (ARRCO)	10 996.35		2 128.84		8 867.51	416.54
64531000 COTISATIONS MEDERIC (AGIRC)	2 237.35		454.65		1 782.70	392.10
64550000 VAR CH SOC S/ PROV CP	2 328.22		1 052.69		1 275.53	121.17
64580000 COTISATIONS PREVOYANCE LSN	2 384.71		527.17		1 857.54	352.36
64710000 TITRES RESTAURANT	2 750.01		536.67		2 213.34	412.42
64720000 TRANSPORT DOMICILE-TRAVAIL	1 052.80		119.50		933.30	781.00
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	160.00		80.00		80.00	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	33 670.74		6 727.12		26 943.62	400.52
68110000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	33 670.74		6 727.12		26 943.62	400.52
AUTRES CHARGES	1.04		252.00		250.96	99.59
65160000 DROITS D'AUTEUR & REPROD			250.00		250.00	100.00
65810000 CHARGES DE NIVELLEMENT	1.04		2.00		0.96	48.00
Total des Charges d'exploitation	495 902.69		281 180.06		214 722.63	76.36
Résultat d'exploitation		0.01		0.01	0.02	200.00
Résultat courant avant impôts		0.01		0.01	0.02	200.00
Total des produits	495 902.70		281 180.05		214 722.65	76.36
Total des charges	495 902.69		281 180.06		214 722.63	76.36
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)		0.01		0.01	0.02	200.00

**AFFECTATION DES DROITS au
31 décembre 2019**

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31/12/2018	PERCEPTIONS de l'exercice	MONTANTS affectés aux ayants droit et prescrits dans l'année	PRELEVEMENTS pour la gestion	MONTANTS affectés (art.L 324-17)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales ou culturelles	fonds	MONTANTS affectés aux ayants droit (*)	DROITS restant à affecter au 31/12/2019
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) = (1 + 2 + 3) - (4 + 5 + 6 + 7)	
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit (à détailler selon la nature de la rémunération) :									
- Droits exclusifs	858	600				0		0	1 458
- Cablo-distribution	53 935	34 724				0		346	88 313
- Rémunération équitable	606 593	2 273 254				0		864 333	2 015 514
- Copie privée sonore	953	330 749				0		2 460	329 242
- Copie privée audiovisuelle	81 816	370 672				0		19 079	433 409
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi Article L.122-10 (pour le droit de reproduction par reprographie)									
Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)									
Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste-interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat de la Communauté Européenne)									
Article L.214-1 (pour le droit de communiquer au public un phono- gramme publié à des fins de commerce)									
Article L.311-1 pour la copie privée des œuvres sonores									
Article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles									
<i>Sous-total</i>	<i>744 155</i>	<i>3 009 999</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0*</i>		<i>886 218</i>	<i>2 867 936</i>
Produits Financiers	0			0	0	0		0	0
Total	744 155	3 009 999	0	0	0	0		886 218	2 867 936



**Sommes perçues mais non encore réparties
détaillées par type d'utilisation
au 31-12-2019**

Article 131-3

il s'agit des sommes restant à affecter à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à)	Montant	année de perception			
		2018	2019		
- Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	42 617.86	8 240.50	34 377.36		
- Communication / Retransmission par Câble - Sonore	45 694.66	45 694.66	0.00		
Sous total câblodistribution	88 312.52	53 935.16	34 377.36		
A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	2018	2019		
- Communication au Public - Sonore	161 263.47	0.00	161 263.47		
- Communication au Public Lieux Sonorisés	7.54	0.00	7.54		
- Execution Publique - Audiovisuel	2 132.64	442.21	1 690.43		
- Execution Publique - Sonore	44 817.41	0.00	44 817.41		
- Location - Audiovisuel	943.26	0.00	943.26		
- Location - Sonore	3 112.48	0.00	3 112.48		
- Pret - Audiovisuel	3 095.65	0.00	3 095.65		
- Pret - Sonore	149.67	0.00	149.67		
- Radiodiffusion Sonore (Radio)	96 608.91	0.00	96 608.91		
- Reproduction -Sonore	215.04	0.00	215.04		
- Retransmission - Audiovisuel	302.51	0.00	302.51		
- Retransmission - Sonore	309.28	0.00	309.28		
- Type d'utilisation non Communiqué	1 702 556.29	208 296.64	1 494 259.65		
Sous total rémunération équitable	2 015 514.15	208 738.85	1 806 775.30		

Sommes perçues mais non encore réparties au 31-12-2019

Article 131-3

il s'agit des sommes restant à affecter à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à	Montant	2018	2019
- Droits exclusifs	1 458.02	858.22	599.80
- Cablo-distribution * (détail type d'utilisation annexé ci après)	88 312.51	53 935.15	34 377.36
- Rémunération équitable * (détail type d'utilisation annexé ci après)	2 015 514.15	208 738.85	1 806 775.30
- Copie privée sonore	329 222.11		329 222.11
- Copie privée audiovisuelle	433 408.23	81 815.57	351 592.66
- Copie privée type utilisation non communiqué	19.35		19.35
TOTAL A	2 867 934.37		
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)	Montant	Année de perception	Année de perception
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)			
Sous total 1	0.00		
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)			
Sous total 2	0.00		
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)			
Sous total 3	0.00		
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)			
Sous total 4	0.00		
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)			
Sous total 5	0.00		
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de membre de la communauté européenne)			
Sous total 6	0.00		
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)			
Sous total 7	0.00		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)			
Sous total 8	0.00		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)			
Sous total 9	0.00		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)			
Sous total 10	0.00		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)			
Sous total 11	0.00		
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = TOTAL B	0.00		
TOTAL A + B	2 867 934.37		



**Sommes réparties mais non encore versées
détaillées par type d'utilisation
au 31-12-2019**

Article 131-4

il s'agit des sommes affectées aux titulaires de droits mais pas encore versées à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à	Montant	année de perception			
		2018	2019		
- Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	0.00				
- Communication / Retransmission par Câble - Sonore	0.00				
Sous total câblodistribution	0.00	0.00	0.00		
A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	2018	2019		
- Communication au Public - Sonore	36.19		36.19		
- Communication au Public Lieux Sonorisés	0.00				
- Execution Publique - Audiovisuel	4 595.92	4 595.92			
- Execution Publique - Sonore	0.00				
- Location - Audiovisuel	0.00				
- Location - Sonore	122.64	122.64			
- Pret - Audiovisuel	0.00				
- Pret - Sonore	0.00				
- Radiodiffusion Sonore (Radio)	1 031.44	899.32	132.12		
- Reproduction -Sonore	0.00				
- Retransmission - Audiovisuel	0.00				
- Retransmission - Sonore	0.47		0.47		
- Type d'utilisation non Communiqué	5 899.68	4 560.63	1 339.05		
Sous total rémunération équitable	11 686.34	10 178.51	1 507.83		



Sommes réparties mais non encore versées au 31-12-2019

Article 131-4

il s'agit des sommes affectées aux titulaires de droits mais pas encore versées à la fin de l'exercice
(cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	année de perception	
		2018	2019
- Droits exclusifs	0.00		
- Cablo-distribution * (détail type d'utilisation annexé ci après)	0.00		
- Rémunération équitable * (détail type d'utilisation annexé ci après)	11 686.33	10 178.51	1 507.82
- Copie privée sonore	29.26	2.46	26.80
- Copie privée audiovisuelle	215.13	172.06	43.07
- Produits financiers	0.00		
TOTAL A	11 930.72	10 353.03	1 577.69

B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	Montant	année de perception	
		2018	2019
En application de l'article L.122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)			
Sous total 1	0.00		
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)			
Sous total 2	0.00		
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)			
Sous total 3	0.00		
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)			
Sous total 4	0.00		
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)			
Sous total 5	0.00		
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)			
Sous total 6	0.00		
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)			
Sous total 7	0.00		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)			
Sous total 8	0.00		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)			
Sous total 9	0.00		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)			
Sous total 10	0.00		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)			
Sous total 11	0.00		
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = TOTAL B	0.00		
TOTAL A + B	11 930.72		

Sommes versées au 31-12-2019

Article 131-5

il s'agit des sommes effectivement versées au titulaire de droits

Montants bruts avant prélèvements fiscaux et sociaux. (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant
- Droits exclusifs	0.00
- Cablo-distribution	
	Retransmission par Câble - Audiovisuel 323.60
	Retransmission par Câble - Sonore 22.60
- Rémunération équitable	
	Communication au Public - Audiovisuel 240 005.76
	Communication au Public - Sonore 2 262.24
	Execution Publique - Audiovisuel 1.14
	Location - Sonore 865.34
	Radiodiffusion Sonore (Radio) 70 127.74
	Type d'utilisation non Communiqué 539 384.48
- Copie privée sonore	2 431.22
- Copie privée audiovisuelle	18 864.11
- Produits financiers	0.00
TOTAL A	874 288.23
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	Montant
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)	
Sous total 1	0.00
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	
Sous total 2	0.00
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
Sous total 3	0.00
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)	
Sous total 4	0.00
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)	
Sous total 5	0.00
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
	Retransmission par Câble - Audiovisuel 0.00
	Retransmission par Câble - Sonore 0.00
Sous total 6	0.00
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	
	Communication au Public - Audiovisuel 0.00
	Execution Publique - Audiovisuel 0.00
	Location - Sonore 0.00
	Radiodiffusion Sonore (Radio) 0.00
	Type d'utilisation non Communiqué 0.00
Sous total 7	0.00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	0.00
Sous total 8	0.00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	0.00
Sous total 9	0.00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)	
Sous total 10	0.00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)	
Sous total 11	0.00
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = TOTAL B	0.00
TOTAL A + B	874 288.23

**TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	33 671	6 727
Reprises sur amortissements et provisions		
Plus ou moins-values sur cession d'actif		
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	33 671	6 727
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	33 671	6 727
Cessions d'immobilisations		
Augmentation des capitaux propres	0	0
Augmentation des comptes courants d'associés		
Augmentation des dettes financières		
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	33 671	6 727
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	83 826	151 701
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres	0	
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		15 966
Remboursements des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	83 826	167 667
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL Ressource nette (+) ou emploi net (-)	50 155	160 940

**TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1)		Variations (N-1) - (N-2)	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS				
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés	131 419		211 886	
Autres créances	694 927		121 614	
Comptes de régularisation	7 299		2 400	
VARIATION	570 806		331 100	
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE				
Fournisseurs et comptes rattachés	194 027		89 230	
Autres dettes	3 814 958		1 308 407	
Comptes de régularisation				
VARIATION	4 008 986		1 397 637	
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	3 438 179		1 066 537	
VARIATION TRESORERIE				
Disponibilités	3 388 024		905 597	
Concours bancaires courants				
VARIATION	3 388 024		905 597	
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT Emploi net (-) ou Ressource nette (+)	50 155		160 940	

Rapport de gestion des co-gérants
pour l'année 2019
comprenant le rapport financier et
le rapport d'activité du Conseil de gérance

① Situation de la société durant l'exercice écoulé.

La Société des Artistes Interprètes a été créée le 2 novembre 2004 et immatriculée au registre du commerce le 29 novembre 2004.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, soit du 01 Janvier au 31 décembre 2019.

Les comptes de ce quinzième exercice clos au 31 décembre 2019 traduisent les opérations réalisées.

② Faits caractéristiques de l'exercice.

Un avenant à l'accord ADAMI/SPEDIDAM du 17 octobre 2016 a été conclu le 24 octobre 2019. Cet avenant prévoit notamment la suppression de la référence à une perception par la SAI des droits à rémunération (rémunération équitable et rémunération pour copie privée) et fixe de nouveaux délais de mise en œuvre de l'accord.

La SAI a procédé en 2019 au recrutement d'une salariée : une chargée de traitement de l'information. La SAI s'est également dotée de bureaux situés au 4 rue du Commandant Rivière 75008 Paris, avec un bail à effet au 1^{er} janvier 2020. Ces locaux constituent un établissement complémentaire, le siège social demeurant au 16 rue Amélie 75007 Paris.

Sur plan des instances : en raison de l'organisation en juin 2019 des assemblées générales de l'ADAMI et de la SPEDIDAM visant au renouvellement de leurs conseils d'administration, puis à la tenue desdits conseils d'administration pour la désignation des représentants de la SPEDIDAM et de l'ADAMI au sein de la SAI (assemblée générale et conseil de surveillance), l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SAI du 28 juin 2019 n'a pu se tenir et a été reportée au 24 octobre 2019. Le conseil de gérance s'est réuni dix fois. Le conseil de surveillance s'est réuni pour la première fois le 26 avril 2019 et a présenté, conformément aux statuts, un rapport qui a été présenté lors de l'assemblée générale.

Un schéma directeur des systèmes d'information actualisé a été approuvé fin janvier 2019. Ce schéma directeur met en perspective le projet prévu initialement, ce qui a été réalisé, les retards constatés et les travaux restant à faire. Le rétroplanning de mise en œuvre de ce schéma directeur a en outre été revu pour tenir compte des nouvelles échéances de l'accord du 17 octobre 2016 en application de l'avenant.

Au titre de la rémunération supplémentaire de 20%, la SAI a sollicité au cours de l'exercice 2019 les producteurs de phonogrammes au moyen de deux campagnes déclaratives (relance de la campagne 2018 et campagne 2019). Aucune déclaration de recettes de producteurs n'ayant eu lieu à l'issue de ces deux campagnes, des courriers de mise en demeure ont été adressés aux « majors » de la musique enregistrée, en préalable à une action judiciaire.

En ce qui concerne les rémunérations en provenance des sociétés étrangères, elles sont perçues par la SAI auprès des organismes de gestion collective étrangers puis traitées dans les modules de comptabilité auxiliaire et de paiement de la SAI afin notamment de

déterminer si ces montants doivent être versés par la SPEDIDAM (pour les associés de la SPEDIDAM), par l'ADAMI (pour les associés de l'ADAMI) ou par la SAI (pour les associés des deux sociétés qui leur ont confié un même mandat de perception de leurs droits à l'étranger).

Conformément à ces règles, la SAI a procédé au cours de l'année 2019 à ses premiers paiements directement à des artistes-interprètes associés des deux sociétés au titre de ses perceptions en provenance de l'étranger.

Les travaux de rapprochement des listes de diffusion ainsi que des bases « enregistrements » et « artistes-interprètes » des deux sociétés se sont poursuivis en 2019, aux fins de constitution de référentiels uniques.

③ Normes de présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément au règlement n° 2017-07 de l'Autorité des normes comptables relatif à l'harmonisation des règles comptables et à la présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective.

④ Evolution prévisible.

En raison de l'impact de la crise sanitaire du Covid-19, ayant notamment entraîné la fermeture dans la plupart des pays du monde des lieux sonorisés redevables de la rémunération équitable ainsi que la chute des ventes de supports soumis à la rémunération pour copie privée, les perceptions en provenance des organismes de gestion collective étrangers devraient être en baisse sensible sur l'exercice 2020. Afin de diminuer ses frais, la SAI a décidé de mettre fin au bail de ses nouveaux locaux à effet au 31 Juillet 2020 et d'organiser le retour des salariés de la SAI dans les locaux de la SPEDIDAM et/ou de l'ADAMI.



CABINET SAMAMA

Expert comptable / Commissaire aux comptes
EXPERT-COMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris
COMMISSAIRE AUX COMPTES Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Numéro d'Organisme de Formation : 11 92 07276 92
E-mail : eric.samama@samexpert.fr

SOCIETE DES ARTISTES INTERPRETES SAI

SOCIETE CIVILE

SIEGE SOCIAL : 16, rue Amélie - 75007 PARIS

R.C.S.PARIS 478 621 575

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux
1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété
intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu
à l'article L. 326-1 du même code**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Associés.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société La Société des Artistes Interprètes (SAI) et en application des articles L. 326 8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de vos Co- Gérants à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, et des données internes de gestion à la SAI en lien avec la comptabilité. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de votre société.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

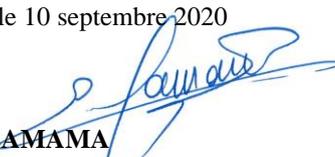
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- vérifier la concordance de ces informations avec les données internes de gestion à la SAI en lien avec la comptabilité concernées ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Paris, le 10 septembre 2020


Eric SAMAMA
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Paris
12 rue du Rocher
75008 PARIS